



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 26.09.2019

En exercice... 26
Présents..... 22
Votants..... 25
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
14. FINANCES
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
Autorisation d'emprunt**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 26 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré :

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle BINET.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D2019102-DE
Reçu le 27/09/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 26.09.2019

En exercice... 26
Présents..... 22
Votants..... 25
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 14. FINANCES BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE Autorisation d'emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9,

Vu le Budget Primitif du budget annexe Cinéma-Spectacle voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 4ème groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 3ème alinéa du 4ème groupe de l'article 5.2 relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline » situé avenue du Mail – 17670 La Couarde sur Mer, à compter du 1er janvier 2012,

Vu la délibération n° 34 en date du 23/03/2017 portant sur le plan de financement des travaux de restructuration et d'extension de l'équipement culture La Maline,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 septembre 2019,

Vu l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant de 1 500 000 € pour le financement de l'opération de restructuration et d'extension de l'équipement culturel La Maline à La Couarde sur Mer,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D2019102-DE
Reçu le 27/09/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 26.09.2019

En exercice... 26
Présents..... 22
Votants..... 25
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
14. FINANCES
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
Autorisation d'emprunt**

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 1 500 000 euros

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,04 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 €

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif du budget annexe Cinéma-Spectacle 2019 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (vote contre de Monsieur Gilles DUVAL et précise que Madame Catherine JACOB vote contre) :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat, les demandes de réalisation des fonds, et tous les actes y afférents.**

Affichée le : 30 septembre 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D2019102-DE
Reçu le 27/09/2019